



BARÈME DE FRAIS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

PILES ET BATTERIES PRIMAIRES

La réduction des écofrais pour C.-B., MB et QC en vigueur le 1er janvier 2019

Introduction des écofrais à l'Î.-P.-É., à compter du 1er avril 2019

Primaires (par unité)	Date d'entrée en vigueur			
	1er janvier 2019			1er avril 2019
	CB	MB	QC	ÎPÉ
AA	0.05 \$	0.04 \$	0.04 \$	0.04 \$
AAA	0.04 \$	0.03 \$	0.03 \$	0.03 \$
C	0.08 \$	0.08 \$	0.08 \$	0.08 \$
D	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
9V	0.07 \$	0.06 \$	0.06 \$	0.06 \$
Bouton	0.02 \$	0.02 \$	0.02 \$	0.02 \$
Petites piles primaires	0.05 \$	0.05 \$	0.05 \$	0.05 \$
Piles primaires moyennes	0.25 \$	0.25 \$	0.25 \$	0.25 \$
Grosses piles primaires	0.75 \$	0.75 \$	0.75 \$	0.75 \$

PILES ET BATTERIES RECHARGEABLES

Introduction des écofrais sur les piles et les batteries rechargeables en C.-B. et au MB.

Réduction des écofrais sur les piles et les batteries rechargeables au QC.

Tous en vigueur le 1er janvier 2019

Introduction des écofrais à l'Î.-P.-É., à compter du 1er avril 2019

Rechargeables (par unité)	Date d'entrée en vigueur			
	1er janvier 2019			1er avril 2019
	CB	MB	QC	ÎPÉ
AA	0.14 \$	0.10 \$	0.09 \$	0.09 \$
AAA	0.12 \$	0.08 \$	0.08 \$	0.08 \$
C	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
D	0.20 \$	0.20 \$	0.20 \$	0.20 \$
9V	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
Bouton	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
Petites piles rechargeables	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
Piles rechargeables moyennes	0.50 \$	0.50 \$	0.50 \$	0.50 \$
Grosses piles rechargeables	2.50 \$	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$
Source d'alimentation portative	1.25 \$	1.25 \$	0.75 \$	0.75 \$



BARÈME DE FRAIS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

PRODUITS MIS EN MARCHÉ AVEC PILES COMME COMPOSANTS *

Introduction des écofrais sur les outils de jardinage et les outils de construction et de rénovation au MB.

Réduction des écofrais sur les outils de jardinage et les outils de construction et de rénovation au QC.

Tous en vigueur le 1er janvier 2019.

Introduction des écofrais à toutes les catégories à l'Î.-P.-É.

Produits mis en marché avec piles comme composants	Date d'entrée en vigueur			
	1er janvier 2019			1er avril 2019
	CB	MB	QC	ÎPÉ
Outils de jardinage **	N/A	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$
Outils de construction/rénovation **		2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$
Détecteurs de fumée et de CO		0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
Lampes de poches et projecteurs portatifs		0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
Jouets/jeux électroniques		0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$

NOTES:

* L'écofrais s'applique **au produit** indépendamment de la chimie (primaire ou rechargeable) **et** du nombre de piles et/ou batteries incluses.

** Jusqu'à un maximum de 2 écofrais pour les outils de jardin/construction/rénovation.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le Guide de clarification des produits.